

# La place de la médiation dans le parcours de formation des musicien·ne·s intervenant·e·s en France



## Pratiquer, rencontrer, apprendre

Les CFMI ont été créés dans les années 80, dans un contexte de forte volonté politique d'ouvrir le milieu éducatif à des partenaires culturels et de favoriser la réception directe des œuvres par les publics. Dès le départ, les CFMI ont accordé la priorité, dans la formation de leurs étudiant·e·s, aux démarches actives et participatives, à la notion de projet, à l'expression personnelle – tant des personnes visées que des intervenant·e·s eux-mêmes.

Ces conceptions pédagogiques, héritées pour partie de l'éducation populaire, correspondent aux enjeux actuels de démocratie culturelle et de mise en œuvre des droits culturels. Le tryptique « pratiquer, rencontrer, apprendre » constitue d'ailleurs le socle des politiques d'éducation artistique et culturelle (EAC) voulue par le Gouvernement français.

## Des projets de médiation centrés sur la pratique et la création

Les étudiant·e·s des CFMI sont formé·e·s à la transmission de la musique dans une approche globale, où la pratique est au centre du cursus et où la maîtrise progressive des techniques nécessaires au métier passe par l'oralité, le corps, la sensibilité, la créativité, le collectif. La formation se veut également porteuse d'une dimension culturelle, politique et sociale, sensibilisant les étudiant·e·s aux rapports que les personnes de tous âges entretiennent avec la musique et les ouvrant aux œuvres du patrimoine comme à la création contemporaine, aux musiques de tradition orale, comme aux pratiques en amateur·trice.

Si le terme de « médiation » n'apparaît quasiment pas dans les textes fondateurs des CFMI, il a fait son apparition dans le *Référentiel métier* élaboré en 2019 par un large collectif, dont les formateurs, les employeurs et la profession elle-même.

Les plans de formation des 9 CFMI comportent des projets ou des mises en situation que l'on peut ranger sous le concept de médiation, comprise comme moyen de favoriser l'accès du public aux œuvres du répertoire, mais également comme outil d'émancipation, de participation citoyenne, d'inclusion sociale, de réappropriation d'un patrimoine, d'accompagnement des pratiques.

Depuis 1984, les 9 CFMI (centres de formations de musiciens intervenants) implantés dans 9 universités françaises forment des artistes musicien·ne·s à la transmission et au développement de l'éducation artistique et culturelle dans leurs territoires d'exercice.



Le cursus s'étend sur 2 années et compte 1500 h, dont 500 de stages et mises en situation sur le terrain. Les enseignements permettent aux étudiant·e·s de conforter leur personnalité musicale, de développer leur réflexion, de se doter des outils nécessaires au métier et de renforcer leur culture.

Il s'articule autour de 4 axes :

- Agir en artiste musicien,
- Enseigner, éduquer, transmettre,
- Concevoir et conduire des projets d'éducation artistique et culturelle,
- Contribuer au développement culturel d'un territoire.



En presque 40 ans, environ 4000 musicien·ne·s intervenant·e·s ont été diplômé·e·s. Ils-elles interviennent dans les écoles en partenariat avec les enseignant·e·s, mais également dans d'autres lieux et devant des publics divers : crèches, établissements d'enseignement spécialisé de la musique, secteur du handicap, secteur médico-social, lieux clos (prison, hébergement de personnes âgées dépendantes), institutions culturelles, etc.



Le Conseil national des CFMI (CNCFMI) est l'instance qui réunit les 9 centres. Il permet la concertation, notamment dans les domaines de la réflexion pédagogique, de l'ingénierie de formation, de la communication, de l'observation du métier de musicien intervenant, de l'insertion professionnelle et de la recherche. Il a également une fonction de représentation nationale des CFMI auprès des ministères de tutelle, des partenaires et des acteurs professionnels.



## Sensibilisation au spectacle vivant

Ateliers musicaux en amont ou en aval de spectacles, de festivals, de manifestations, pour des classes d'âge scolaire ou préscolaire, pour les usagers des lieux, pour des personnes en situation de handicap, ou défavorisées socialement (CFMI de Lille, Tours et l'association *JM-France*, CFMI de Rennes et l'orchestre de Bretagne, le Cercle de musique celtique, CFMI de Sélestat et la programmation de Strasbourg, CFMI d'Aix-en-Provence et le festival local).

Réalisation d'émissions de radio, de podcasts et de créations *web* autour de la programmation jeune public d'Île-de-France (CFMI d'Orsay, festival de Monte-Carlo et Radio-Parfaite).

Co-formation des étudiant·e·s du CFMI avec d'autres professionnels autour des thématiques de la place de l'artiste dans la cité et de sa relation avec les publics (CFMI de Tours et l'association *Enfance et musique*, CFMI d'Orsay et l'association *Musique en situation de handicap*, CFMI de Lyon dans le cadre du Master *Pratiques musicales, transmission et développement local*, etc.).



## Médiation de l'art par l'art

Promenades musicales et/ou dansées dans les salles d'expositions de musées. Ces actions peuvent être menées devant le public accueilli et parfois avec sa participation (jeux vocaux ou instrumentaux, danse, production de textes lus ou récités (CFMI de Sélestat, « Écouter les musées » et Musée d'art contemporain de Strasbourg, CFMI de Lille, « L'œil écoute » et Musée Eugène Leroy de Tourcoing, etc.).

Élaboration de scénarios de visites en lien avec les médiateurs du musée dans le cadre de l'exposition « Échos de l'Antiquité » : fabrication d'instruments dans l'atelier de lutherie expérimentales (ALEX) du CFMI, inventions de formes musicales diverses (« charivari » musical, fragments de textes chuchotés, créations sonores instrumentales et chantées) à destination de visiteur·euse·s du musée mais également hors-les-murs pour les habitant·e·s du quartier (CFMI de Lille et Musée du Louvre-Lens).



## Création collective – co-création

Atelier de création de chansons, réalisation d'un ciné-concert par des étudiant·e·s de CFMI et des détenteur·e·s en maison d'arrêt ou en centre éducatif fermé (CFMI de Lille, association *Hors-cadre*, maison d'arrêt de Longuenesse, CFMI d'Aix-en-Provence, maison d'arrêt de Luynes).

« Noël au balcon » : ateliers artistiques croisés, mêlant un collectif d'artistes, des étudiant·e·s de CFMI et les patient·e·s d'un hôpital psychiatrique (CFMI de Lyon, Centre hospitalier Le Vinatier de Bron).

Concert participatif à l'occasion des 40 ans de l'Orchestre National de Lille : commande au compositeur Alexandros Markeas d'une pièce mêlant musicien·ne·s professionnel·le·s de l'ONL (cordes et 1 percussion) et enfants des écoles jouant sur des instruments élaborés dans l'atelier de lutherie expérimentales du CFMI de Lille (vents et nombreuses percussions).



## Collaboration – Réappropriation

Collectage de répertoires d'origines diverses auprès des patient·e·s de l'hôpital, arrangements musicaux par les étudiant·e·s du CFMI, apprentissage et enregistrement avec les patient·e·s eux-mêmes et, enfin, diffusion auprès des personnels, des familles et des autres patient·e·s (CFMI d'Aix-en-Provence, Hôpitaux de Marseille).

« Temps fort en famille à la crèche » : collectage de chants, comptines, jeux de doigts, etc. auprès de familles des enfants accueillis dans les crèches de la ville de Boulogne-sur-Mer, arrangements musicaux par les étudiant·e·s du CFMI, création et partage d'un moment musical privilégié rassemblant le personnel des crèches, les enfants et leur famille et les étudiant·e·s (CFMI de Lille, association *Tintinnabulle*, ville de Boulogne-sur-Mer).

Les exemples ci-dessus reprennent pour partie la typologie développée par Nathalie CASEMAYOR, Ève LAMOUREUX et Daniele RACINE dans l'article « *Art participatif et médiation culturelle : typologie et enjeux des pratiques* », in : *Le monde de la médiation culturelle*, volume 1 : *Approches de la médiation*, 2016, hal-03197448. Voir aussi : Sylvie PÉBRIER, *La formation à la médiation dans les établissements supérieurs de la musique*, Ministère de la Culture, direction générale de la création artistique, rapport SIE 2020-001, février 2020.